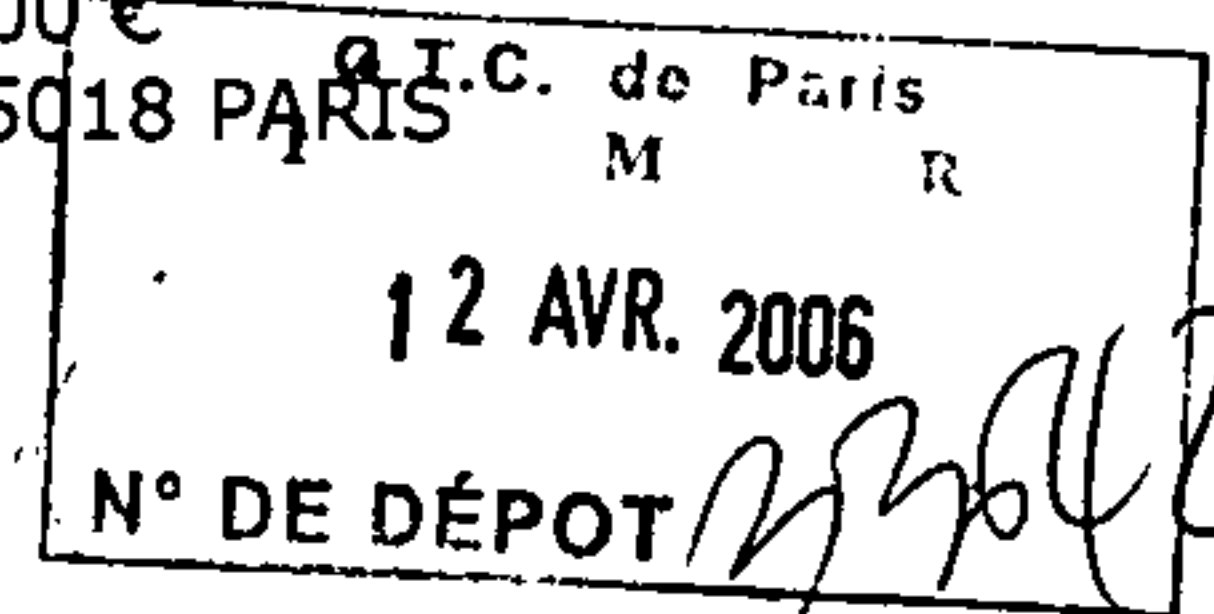


98 B 1487

VIAPRESSE

Société Anonyme au capital de 38 400 €
Siège Social : 7 impasse Marie-Blanche - 75018 PARIS
RCS PARIS B 415 280 627



Procès Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 10 mars 2006

L'an deux mille six, le vendredi 10 mars à 17 heures 30,

le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social des NMPP, 52 rue Jacques Hillairet - 75012 Paris, sur convocation de son président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes annuels clos le 31 décembre 2005,
- préparation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée,
- point sur le développement de VIAPRESSE,
- autorisation de la rémunération du président,
- situation du mandat des administrateurs et des fonctions du Commissaire aux Comptes.

Sont présents :

- Monsieur Vincent MAREINE
- Monsieur Maxime BONIN
- Monsieur Serge MORISSEAU
- Monsieur Rémy PFLIMLIN

Monsieur JACQUEMIN, est absent et excusé.

Monsieur Alain FLEYTOUX, Commissaires aux comptes de la société, régulièrement convoqué est excusé.

Monsieur Vincent MAREINE, président du Conseil d'Administration constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

98 B 1487

1) Comptes Annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005

Le Conseil d'Administration procède à l'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005 font apparaître un bénéfice net après impôt de 217 658,06 €.

Le président précise que, conformément aux exigences de la profession, le Chiffres d'Affaires net tel que présenté dans les comptes correspond au volume d'affaires après déduction des commissions reversées aux éditeurs contrairement aux exercices précédents où le chiffres d'affaires correspondait au volume d'affaires.

Hormis ce point, les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Le président fait remarquer que l'activité « vente au numéro » demeure faible en raison d'une organisation logistique insatisfaisante. Sur demande de Monsieur Rémy PFLIMLIN, le Conseil est d'accord pour qu'une réflexion soit menée afin de trouver des solutions pour permettre à cette activité de se développer. Cette réflexion sera coordonnée par Monsieur Serge MORISSEAU.

En ce qui concerne l'évolution des charges d'exploitation, le président note la croissance non négligeable des frais et commissions bancaires. Monsieur Rémy PFLIMLIN propose de solliciter la direction financière des NMPP pour trouver des solutions afin, d'une part, de contenir la croissance des frais et commissions bancaires et, d'autre part, de mieux gérer l'excédent de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, arrête et approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de 1 697 984 €.

Proposition d'affectation du résultat

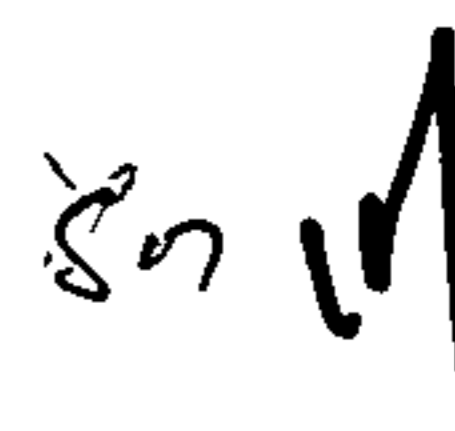
Le Conseil d'Administration arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et décide, à l'unanimité, de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de 217 658,06 €, augmenté du report à nouveau de 1 324,32 €, soit 218 982,38 €, de la manière suivante :

- Au compte report à nouveau 382,38 €

- En autres réserves 218 600 €

Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce

Le Conseil d'Administration déclare qu'au cours de l'exercice, il n'a été passé aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L.225-38 du Code de Commerce.



2) Point sur le développement de Viapresse

Le président présente les axes de développement de la société en France et à l'international.

En ce qui concerne le développement des activités en France, le président propose au Conseil d'Administration qui l'accepte, de renforcer notamment le développement des partenariats sur internet et de développer la vente de presse sous format numérique. Sur ce dernier point, Monsieur Vincent MAREINE se propose de rencontrer avec Monsieur Serge MORISSEAU la société Zinio spécialisée dans la diffusion de magazines sous format numérique.

Pour développer la notoriété de l'entreprise et préparer son développement à l'international, le Conseil d'Administration décide d'introduire la société sur le marché libre. Une introduction rapide de la société est souhaitable compte tenu du bon climat boursier actuel. Monsieur Vincent MAREINE prend en charge ce dossier avec le soutien de Monsieur Serge MORISSEAU notamment pour l'aspect juridique de l'entrée en Bourse.

Dans cette perspective, les administrateurs représentant les NMPP et les administrateurs représentant Viapresse sont d'accord pour annuler le pacte d'actionnaire qui les lie entre eux.

3) Rémunération du président

Le Conseil d'Administration autorise Monsieur Vincent MAREINE, en tant que président, à percevoir au titre de l'année 2006 une rémunération brute de 100 K€. Cette rémunération est équivalente à celle qui a été décidée par le Conseil d'Administration en 2005.

4) Situation du mandat des administrateurs et des fonctions du Commissaire aux Comptes

Le Conseil d'Administration accuse réception de la démission de Monsieur Olivier BAJARD et décide de nommer par cooptation Monsieur Rémy PFLIMLIN en tant que nouvel administrateur. Cette décision sera soumise à ratification de la plus prochaine assemblée générale.

Il valide également que les autres mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont à jour.

gn 

5) Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Mixte

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, arrête les termes du rapport qu'il présentera à l'assemblée et décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Mixte le :

Vendredi 07 avril 2006 à 18h00

au siège social 7 impasse Marie-Blanche – 75018 PARIS aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation desdits comptes et quitus aux administrateurs, rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, rapport du Commissaire aux comptes sur lesdites conventions,
- Ratification de la nomination de Monsieur Rémy PFLIMLIN
- Augmentation du capital par incorporation de réserves, diminution de la valeur nominale des actions,
- Autres modifications statutaires permettant à la société son introduction sur le marché libre,
- Pouvoirs
- Questions diverses

Texte des résolutions

Le Conseil arrête alors le texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires.

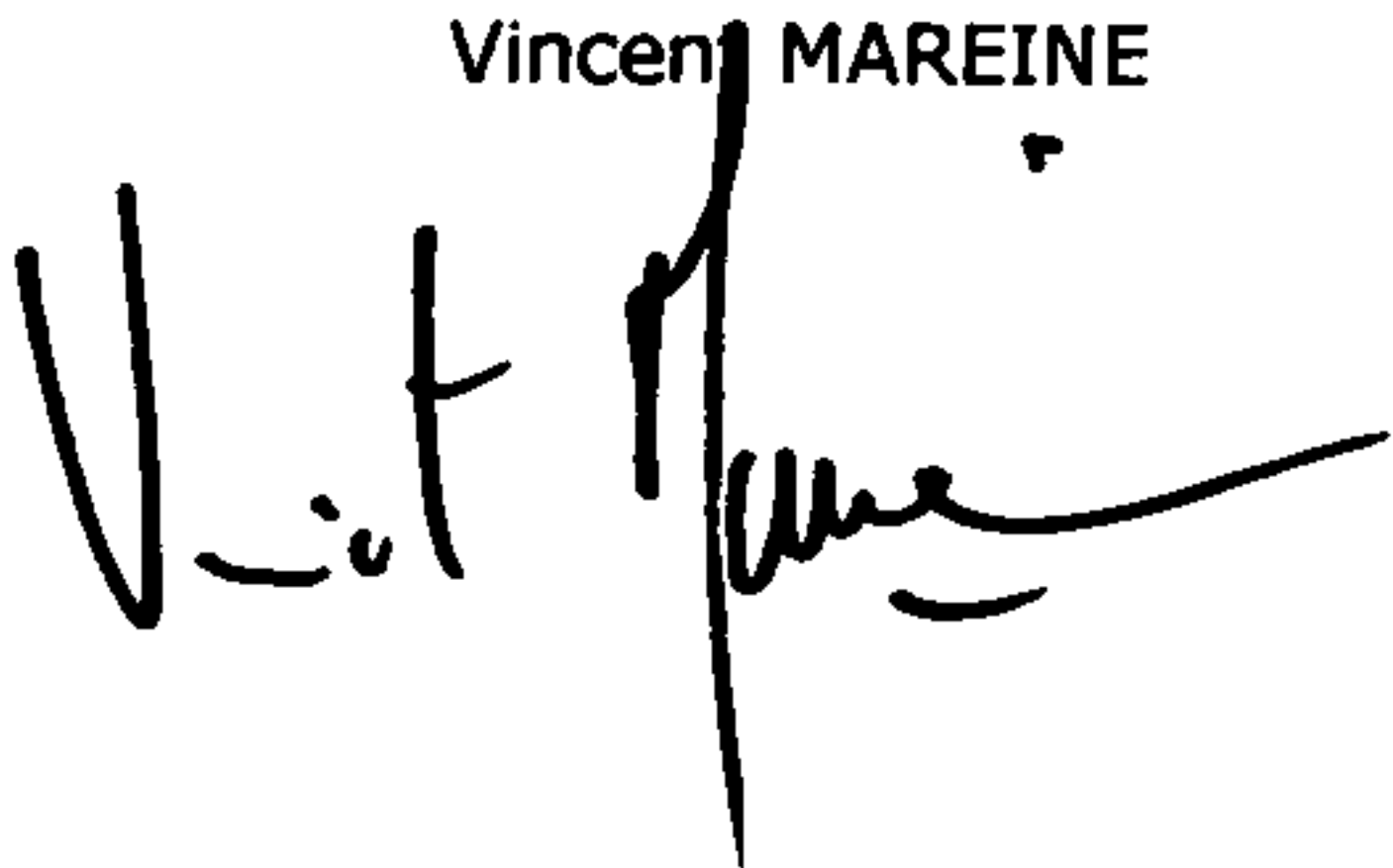
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal afin d'effectuer les formalités légales de publicités et de dépôt.

*
* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le Président du Conseil d'Administration et un Administrateur.

Le Président
Vincen MAREINE



Un Administrateur
Serge MORISSEAU

